



Suite de mon divorce, comment obliger à liquider le bien commun?

Par **zouzou76**, le **08/01/2013** à **18:42**

bonjour,

je suis divorcée depuis 1 ans et dans mon jugement c'est préciser que l'on liquidait les biens en communs.

Hors mon ex mari fait rien pour vendre la maison , il assure le paiement du crédit. Il refuse de la faire estimé et de la mettre en agence. Quand je lui en parle il mets juste une annonce sur le site leboncoin.

Qu'est ce que je peux faire pour qu'il la vende?

Car pendant ce temps je peux faire aucun crédit immobilier ou meme pour une voiture.[smile17]

Par **Marion2**, le **08/01/2013** à **18:58**

Bonjour,

Pourquoi ne pas faire estimer cette maison vous-même et pourquoi ne pas la mettre vous-même en vente dans des agences ?

Cdt

Par **zouzou76**, le **08/01/2013** à **19:04**

le souci c'est que je n'ai plus accès à la maison et il ne veut signer aucun compromis de vente car il veut se faire un maximum d'argent dessus et c'est pas la bonne période pour l'immobilier mais sa fait 1 an déjà.

Par **Marion2**, le **08/01/2013** à **19:06**

Alors, qu'il vous rachète votre part.

Envoyez lui un courrier recommandé AR dans ce sens et s'il refuse toujours, contactez un avocat.

Cordialement.

Par **zouzou76**, le **08/01/2013** à **19:10**

il c'est renseigné il a pas les moyens de me racheter ma part.

le soucis c'est que j'ai pas les moyens de faire appel à un avocat et j'ai pas le droit à l'aide juridique.

Quels démarches faire et est ce que j'ai une chance que sa aboutisse?